Inscritions et pré-inscriptions,
Université de Yaoundé II Soa.

https://inscriptions.univ-yaounde2.org

I - LA PROCEDURE DE PREINSCRIPTION DES NOUVEAUX ETUDIANTS

La procédure de préinscription comprend les principales étapes suivantes :

Etape 1. Enregistrement en ligne sur la plateforme de l'Université de Yaoundé II (le candidat remplit le formulaire de préinscription).

Etape 2. Impression du formulaire et obtention du quitus de paiement des frais médicaux (5000 frs CFA) et du quitus de paiement des frais de préinscription (6 000 frs CFA).

Etape 3. Obtention du matricule auprès de la scolarité de l'établissement de formation.

Etape 4. Paiement des frais médicaux et des frais de préinscription et exécution obligatoire des visites médicales.

Etape 5. Dépôt du dossier de préinscription à la scolarité de l'établissement de formation pour validation accompagné des reçus de paiement des frais médicaux et des frais de préinscription.

Etape 6. Validation du dossier de préinscription par les services de la scolarité de l'établissement de formation.

Etape 7. Obtention du login et du mot de passe (à conserver soigneusement).

Etape 8. Inscription en ligne sur la plateforme et obtention du quitus de paiement des droits universitaires.

Etape 9. Paiement des droits universitaires (au moins la première tranche) et validation de l'inscription.

Etape 10. Etablissement de la carte d'étudiant.

II - LES DATES DES DIFFERENTES OPERATIONS DE SCOLARITE DANS LES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES

Les dates suivantes doivent être respectées pour parvenir à la maîtrise des effectifs, et une meilleure gestion du calendrier académique :

- Mardi 07 septembre 2022, lancement officiel des opérations de préinscription ;
- Du 07 septembre au 07 octobre 2022, exécution obligatoire des visites médicales par tous les nouveaux étudiants après paiement des frais médicaux de 6000 frs CFA ;
- Lundi 10 octobre 2022, clôture des préinscriptions et inscription pour les nouveaux étudiants. **Aucun dossier d'inscription d'un nouvel étudiant ne sera validé s'il n'est accompagné du paiement d'au moins la première tranche des droits universitaires ;**
- **Vendredi 16 décembre 2022, date limite de paiement de la deuxième tranche des droits universitaires des nouveaux étudiants ;**
- 10 octobre 2022, début des réinscriptions pour les anciens étudiants.
- **11 novembre 2022, date limite de paiement de la première tranche pour les anciens étudiants ;**
- 11 octobre 2022 au 11 novembre 2022, exécution obligatoire des visites médicales par tous les anciens étudiants après paiement des frais médicaux de 3000 frs CFA ;
- **13 janvier 2023, date limite de paiement de la deuxième tranche pour les anciens étudiants.**

Les modalités de paiement des droits universitaires des étudiants inscrits dans les grandes écoles, dans les parcours professionnels des établissements facultaires et en cycle de capacité en droit et économie, sont déterminées dans un texte particulier.